

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 11 avril, à 18 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire.

Présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, Mme Réjane SEREY, M. Jean-Marc LUCE, M. Jean-Claude LECOMTE, Mme Dominique HERVIEU, Mme Nelly BABOIS, M. Germain BUQUET, Mme Véronique BELVAL, Monsieur José SARAIVA, Mme Christèle MILLION, M. Raymond GABRIEL, Mme Lucie GUICHARD, M. Joël THOMAS, Mme Martine ANQUETIL et M. Dominique POUETTE.

Absentes excusées :

- Madame Caroline CASTEL qui a donné pouvoir à Monsieur Dominique POUETTE
- Madame Juliane GUÉLODÉ qui a donné pouvoir à Monsieur Joël THOMAS

Absent : Monsieur Sven ULRIKSON

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, Madame HERVIEU est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2024

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2023

La commission budget s'est réunie le 28 mars 2024 pour étudier les documents budgétaires de 2023 et 2024.

Madame HERVIEU, vice-présidente de la commission du budget rappelle que les élus ont été destinataires avec leur convocation d'un dossier relatif au budget.

Pour rappel, le compte de gestion est établi par le trésorier (la DGFIP) et retrace les opérations budgétaires de l'exercice. Il doit être soumis à l'approbation du conseil municipal avant l'adoption du compte administratif.

Les résultats de l'exercice 2023 sont les suivants :

|                               | SECTION DE FONCTIONNEMENT |                      |
|-------------------------------|---------------------------|----------------------|
|                               | Dépenses ou déficit       | Recettes ou excédent |
| Résultat reporté de 2022      |                           | 3 139 322.10€        |
| Opérations de l'exercice 2023 | 1 322 766.45€             | 1 617 533.03€        |
| Totaux cumulés 2022 + 2023    | 1 322 766.45€             | 4 756 855.13€        |
| Résultat de 2023              |                           | 294 766.58           |
| Résultat de clôture           |                           | 3 434 088.68€        |

|                               | SECTION D'INVESTISSEMENT |                      |
|-------------------------------|--------------------------|----------------------|
|                               | Dépenses ou déficit      | Recettes ou excédent |
| Résultat reporté de 2022      |                          | 91 359.94€           |
| Opérations de l'exercice 2023 | 293 306.83€              | 106 294.18€          |
| Totaux cumulés 2022 + 2023    | <b>293 306.83€</b>       | <b>197 654.12€</b>   |
| <b>Résultat de 2023</b>       | <b>- 187 012.65€</b>     |                      |
| <b>Résultat de clôture</b>    | <b>- 95 652.71€</b>      |                      |

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 80 000€.

L'excédent global pour les sections de fonctionnement et d'investissement est de 3 338 435.97€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion de 2023, sans observation ni réserve.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame la maire se retire de la salle. Elle ne prendra donc pas part au débat ni au vote.

Madame HERVIEU prend la présidence de séance pour présenter le compte administratif de 2023 qui s'établit ainsi :

|                               | SECTION DE FONCTIONNEMENT |                      |
|-------------------------------|---------------------------|----------------------|
|                               | Dépenses ou déficit       | Recettes ou excédent |
| Résultat reporté de 2022      |                           | 3 139 322.10€        |
| Opérations de l'exercice 2023 | 1 322 766.45€             | 1 617 533.03€        |
| Totaux cumulés 2022 + 2023    | <b>1 322 766.45€</b>      | <b>4 756 855.13€</b> |
| <b>Résultat de 2023</b>       |                           | <b>294 766.58</b>    |
| <b>Résultat de clôture</b>    |                           | <b>3 434 088.68€</b> |

|                               | SECTION D'INVESTISSEMENT |                      |
|-------------------------------|--------------------------|----------------------|
|                               | Dépenses ou déficit      | Recettes ou excédent |
| Résultat reporté de 2022      |                          | 91 359.94€           |
| Opérations de l'exercice 2023 | 293 306.83€              | 106 294.18€          |
| Totaux cumulés 2022 + 2023    | <b>293 306.83€</b>       | <b>197 654.12€</b>   |
| <b>Résultat de 2023</b>       | <b>- 187 012.65€</b>     |                      |
| <b>Résultat de clôture</b>    | <b>- 95 652.71€</b>      |                      |

soit un excédent global pour les sections de fonctionnement et d'investissement de 3 338 435.97€.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 80 000€.

Après avoir entendu quelques précisions, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte administratif de 2023, 17 voix pour - Mme LAMOTTE n'a pas pris part au vote.

Madame LAMOTTE reprend la présidence de séance.

#### BUDGET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2023

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif de 2023 présente les résultats suivants :

|                | Résultat du compte administratif de 2022 | Virement à la section d'invest. en 2022 (compte 1068) | Résultat de clôture de l'exercice 2023 | Restes à réaliser 2023 en dépenses | Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat (RAR + déficit d'investissement 2022/2023) |
|----------------|--|---|--|------------------------------------|--|
| Investissement | 91 359.94€                               | /   | -187 012.65€                           | 80 000.00€                         | -175 652.71€   |
| Fonctionnement | 3 139 322.10€                            |   | 294 766.58€                            |                                    | 3 434 088.68€  |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement en cas de déficit de la section d'investissement),

le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

|   |               |
|---|---------------|
| EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023  | 3 434 088.68€ |
| Affectation obligatoire :   |               |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (compte 1068) en recettes d'investissement (80 000€ de RAR de 2023 + 95 652.71€ de déficit d'investissement cumulé 2022/2023)                                      | 175 652.71€   |
| Solde disponible affecté comme suit :   |               |
| Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)   |               |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) en recettes de fonctionnement (3 434 088.68€ de résultat de clôture de fonctionnement cumulé- 95 652.71€ de déficit d'investissement – 80 000€ de restes à réaliser de 2023) | 3 258 435.97€ |
| Ligne 001 en dépenses d'investissement (recettes d'investissement si chiffre positif)   | - 95 652.71€  |
| Total affecté au compte 1068 (recettes d'investissement)<br>(80 000€ de RAR de 2023 + 95 652.71€ de déficit d'investissement cumulé 2022/2023)  | 175 652.71€   |
| DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023   | /             |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement  |               |

## TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Madame la maire rappelle que l'équipe majoritaire s'est engagée à ne pas augmenter les impôts communaux pendant toute la durée de ce mandat. Elle propose donc la stabilité des taux pour 2024.

Vu la revalorisation des valeurs locatives, les 4 élus de l'opposition et Madame CASTEL demandent une baisse d'un point des taux de la part communale.

Madame la maire propose au conseil de conserver les taux des années précédentes.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité, 13 voix pour et 5 voix contre (Mrs THOMAS et POUETTE et Mmes CASTEL, ANQUETIL et GUÉLODÉ), décide de maintenir les taux des années précédentes. Ainsi, les taux pour 2024 seront les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 51.40%
- Taxe foncière sur le non bâti : 64.56%
- Taxe d'habitation : 16.67%

Les 4 élus de l'opposition et Madame CASTEL rappellent qu'ils ont voté «contre» ces taux car ils demandaient la baisse d'1 point.

## BUDGET PRIMITIF 2024 - DÉLÉGATION À MADAME LA MAIRE DE RÉALISER DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE CHAPITRES DANS LA LIMITE DE 7,5% DES DÉPENSES RÉELLES DE CHAQUE SECTION ET À L'EXCLUSION DES CRÉDITS RELATIFS AUX DÉPENSES DE PERSONNEL

### BUDGET PRIMITIF 2024

L'état prévisionnel annuel des indemnités perçues par les élus locaux a été remis aux élus.

Madame HERVIEU présente et commente le budget primitif étudié par la commission budget.

Vu les excédents de clôture de l'exercice 2023,  
Vu le produit fiscal attendu,  
Vu les dotations et participations,  
Vu la délibération du 27 novembre 2023 portant sur les tarifs des locations et prestations pour 2024 et les recettes attendues,

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité 13 voix pour, 5 voix contre (les 4 élus de l'opposition et Madame CASTEL) adopte le budget primitif de 2024 arrêté en équilibre à la somme de 4 774 000€ pour la section de fonctionnement et 3 263 000€ pour celle d'investissement.

**DÉLÉGATION** : Le conseil municipal, à l'unanimité, donne délégation à Madame la maire, pour réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

## TRAVAUX

Suite aux propositions de la commission travaux, le conseil municipal retient à l'unanimité les travaux suivants :

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : mise en lasure du clin côté cour : 1 320€ HT – 1 584€ TTC

CANTINE (côté Départementale) : mise en lasure du clin : 3 395€ HT – 4 074€ TTC

STADE : GRAND VESTIAIRE STADE :

- Pose de plaques de placoplâtre + ponçage prêt à peindre : 1 600€ HT – 1 920€ TTC
- Mise en peinture des murs, des plafonds et du sol : 3 579.76€ HT – 4 295.71€ TTC

STADE : PETIT VESTIAIRE ET BUREAU LOCAL ARBITRE :

- murs : Pose de plaques de placoplâtre + mise en peinture des murs et des plafonds : 880€ HT – 1 056€ TTC

TERRAIN DE FOOT :

- dépose et évacuation du grillage existant + fourniture et pose d'un grillage : 6 826.40€ HT – 8 191.68€ TTC
- pose d'un filet pare-ballons de 4 mètres + fourniture et pose de 2 poteaux : 6 029.48€ HT – 7 235.35€ TTC

Messieurs BUQUET et LUCE ont expliqué l'ensemble de ces travaux.

Madame la maire est chargée de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de tous les financeurs possibles. Il conviendra aussi de demander l'autorisation de démarrage anticipé des travaux avant l'octroi des éventuelles aides financières.

Ces dépenses seront imputées au chapitre 21 du budget.

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers se sont positionnés pour la tenue du bureau de vote de l'élection du 9 juin 2024.

Madame Lucie GUICHARD quitte la séance à 19H30.

Madame HERVIEU commente le résultat du vote concernant les projets proposés dans le cadre du budget participatif. Le projet « formation aux gestes qui sauvent » a été majoritaire. Elle va contacter des organismes susceptibles d'assurer cette formation.

Madame BELVAL donne le bilan du CNAS de 2023.

Monsieur PONTY donne lecture d'un courrier de locataires de la salle polyvalente. Il fait aussi part de la venue d'un cirque fin avril.

Madame LAMOTTE rappelle la cérémonie du 8 mai et fait part qu'une matinée ménage de l'église aura lieu le 25 mai.

Madame SERY demande si la SOCIETE LEFEBVRE a remis un chèque à la coopérative scolaire élémentaire suite à la collecte de ferraille, pour contribuer à la classe de découverte de mai.

Madame HERVIEU donne le programme de la fête de la musique du vendredi 14 juin et Monsieur PONTY celui de la fête d'été des 15 et 16 juin.

Monsieur THOMAS évoque le projet de loi du Sénat sur la destruction des nids de frelons asiatiques et notamment la dangerosité pour les personnes allergiques. La commission « santé » est chargée de travailler sur ce sujet. Madame BELVAL propose de se rapprocher d'associations susceptibles d'installer des pièges à frelons.

Monsieur LECOMTE évoque le problème de la proximité du city stade et du terrain de pétanque suite à la dépose des grillages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10.